



## modification taux prêt + assurance par la banque

Par niark, le 12/08/2011 à 15:13

Bonjour à tous,

Je me présente je m'appelle Thierry et j'ai un soucis bancaire.

Nous avons moi et ma future femme signé une offre de prêt à un taux nominal de 3.95% et un taux d'assurance à 0.21%. le directeur de l'agence (caisse d'épargne) qui est notre conseiller nous a dit que le dossier passerait. Nous avons bien signé sa proposition. Mais maintenant, la "direction régionale" refuse ces taux et souhaitent renégocier...

On-t-il le droit ? Ai-je des moyens de me défendre ?

Le contrat que nous avons signé avec notre conseiller n'a t-il vraiment aucune valeur comme j'ai pu le voir dans certains forums ?

Merci pour votre aide, nous avons rendez-vous demain matin.